

**COUR D'APPEL DE MONTPELLIER**

**1ère Chambre C**

**N° RG 14/06147**

**Date : 07 Décembre 2016**

**AFFAIRE :**

**, Compagnie d'assurances  
C/  
, Association COMITE DES FETES ET D'ANIMATION,**

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME à la MINUTE**

**Montpellier, le 07 Décembre 2016**

**P/ LE GREFFIER EN CHEF,**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The signature is a stylized, cursive 'G'. The stamp is faint and circular, with some illegible text inside.

**Karen FAUQUE**  
*Avocate à la Cour*

4 avenue de Sommières – 34160 CASTRIES  
Tel. 04.67.41.66.58 – Fax : 04.99.23.46.83  
@ : karenfauque.avocat@gmail.com  
Internet : www.fauque-avocat.com

---

**COMITE DES FETES**  
**Monsieur le Président**  
**Place du Cartel**  
**34160 CASTRIES**

**Nos Réf : COMITES DES FETES c/ \_\_\_\_\_**  
**Vos réf :**

**Castries, le 20 décembre 2016,**

Cher Monsieur,

Je fais suite à nos précédents échanges téléphoniques et électroniques.

J'ai ainsi le regret de vous adresser l'arrêt rendu par la Cour d'appel.

Celle-ci a confirmé le jugement de première instance et a retenu la responsabilité du Comité des Fêtes et de la Manade \_\_\_\_\_

De fait, elle condamne solidairement le Comité et la Manade à indemniser Madame \_\_\_\_\_ de son préjudice (50.569,50 €) et de ses frais d'avocat (article 700) de première instance (2.000 €) et d'appel (2.000 €), ainsi que la CPAM pour les frais engagés (13.827,14 € + 800 € d'article 700 + 1028 € d'indemnité forfaitaire).

Le Comité est également condamné à régler les frais d'expertise et de procédure.

La cour a également déclaré irrecevable les appels en garantie que nous avons engagés, et condamne le Comité à indemniser \_\_\_\_\_ au titre de l'article 700 (frais d'avocat) à hauteur de 1.500 € chacune.

L'Avocat de \_\_\_\_\_ m'a signifié la décision ; j'en conclus qu'il va également vous la signifier par voie d'huissier, afin qu'elle devienne définitive une fois le délai de pourvoi en cassation expiré.

En l'espèce, il ne me semble pas possible de former un pourvoi en cassation, les cas d'ouverture étant très limités, et ne s'appliquant pas à la décision rendue dans votre affaire, qui ne semble violer aucune disposition légale.

Membre d'une Association agréée par l'Administration fiscale,  
acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques.

J'attire votre attention sur le fait que \_\_\_\_\_, l'assureur de \_\_\_\_\_, a d'ores et déjà réglé les sommes dues à Madame \_\_\_\_\_ et sollicitera certainement prochainement que le Comité lui en rembourse la moitié.

Elle risque en cas de non-paiement, de mandater un huissier pour saisir les sommes dont dispose le Comité sur ses comptes bancaires ; \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_, risque également de faire exécuter cette décision par voie d'huissier en cas de non-paiement.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Karen FAUQUE**



**PJ:**

Arrêt Cour d'appel de Montpellier

Madame, Monsieur,

Chers amis festijaires,

Chers amis défenseurs de nos traditions,

Le Comité des Fêtes de Castries vient d'être condamné, en appel, à verser une somme globale de 38000€ à une personne qui, lors de la fête votive 2009, a été heurtée par un taureau alors qu'elle se trouvait à l'intérieur d'un parcours clos et sécurisé.

Ce malheureux accident et ses conséquences, s'ils sont le fruit d'une imprudence, viennent remettre en cause l'existence même du Comité.

Composée des bénévoles qui œuvrent uniquement par passion, notre association loi 1901 ne pourra à elle seule supporter le poids de cette condamnation.

Aussi avec le soutien actif de la Ville de Castries, nous avons décidé de lancer une souscription publique afin de recouvrir la somme due.

Les associations comme la nôtre, comme celles autour desquelles s'exerce la passion de la bouvine sont les garantes de nos traditions. Pour autant, nous n'avons jamais été en aussi grand danger de voir disparaître tout ce qui fait la force et la typicité de nos territoires.

Nous connaissons l'attachement de beaucoup d'entre vous à la défense de ces traditions aussi nous en appelons à votre générosité et vous remercions, par avance, de votre participation à la survie de notre association.

Pour que la fête continue, chaque don compte!

<https://www.leetchi.com/c/association-du-comite-des-fetes-de-castries>